



Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 4 Novembre 2020

L'an deux mille vingt
Et le quatre du mois de novembre

**MAIRIE
DE
SISTERON** ❁

Membres en exercice :	29
Membres présents :	27
Procurations :	1
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	29/10/2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Alcazar, dans la salle dérogatoire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATION : Monsieur Christian GALLO à Monsieur Daniel SPAGNOU

ABSENT EXCUSÉ : M. PICHON H.

Madame Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2020-08-10-SF

OBJET : BAIL D'OCCUPATION EN MATIERE DE TELEPHONIE, RADIO FM ET TNT

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention d'assistance technique à la valorisation du patrimoine a été signée au mois d'avril avec la SASU JFG Consulting en vue d'optimiser sur le plan financier les contrats et baux d'occupation du domaine par les différents opérateurs en cours (TDF, ORANGE, FPS TOWERS) selon les recommandations du juge des comptes. De plus les contrats et baux en cours ne sont plus conformes à la réglementation du fait de l'absence de clause relative à la sous-location. Il a donc lieu de renégocier les baux en vue d'une sécurisation juridique et optimisation financière.

Dans le cadre de la négociation engagée avec TDF le bail en cours a été dénoncé et un nouveau projet de bail a été rédigé pour convenir d'un juste équilibre financier entre les parties. A ce titre la redevance d'occupation est très sensiblement revalorisée (multipliée par huit) en comportant une part fixe et une part variable en fonction du nombre de programme radio FM. La redevance évoluera à la hausse ou à la baisse en fonction du départ d'opérateurs existants ou de l'arrivée de nouveaux programmes radio FM, multiplex TNT ou services de téléphonie mobile. Une clause de révision du montant de la redevance annuelle est prévue selon l'indice ICC du 2^{ème} trimestre 2020. La durée du contrat de bail proposé est de 20 ans à compter de la signature, renouvelable par période de 10 ans.

Compte tenu de la valorisation financière obtenue, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le projet de bail soumis par TDF et de l'autoriser à signer le contrat. Les négociations restent engagées avec ORANGE et FPS TOWERS par l'intermédiaire du cabinet conseil SASU JFG Consulting pour aboutir à un nouveau contrat plus équilibré sur le plan financier à défaut de quoi les baux seront résiliés.

**Le Conseil Municipal,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 28 voix POUR**

APPROUVE le bail de mise à disposition d'un terrain de 25 m2 à la société TDF sur la parcelle F325 Le Molard pour une durée de 20 ans moyennant le paiement d'une redevance annuelle comportant une part fixe et une part variable en fonction du nombre de programme radio FM, multiplex TNT ou services de téléphonie mobile.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de bail avec TDF.

DEMANDE la poursuite des négociations avec ORANGE et FPS TOWERS pour aboutir à un nouveau contrat plus équilibré sur le plan financier d'ici la fin de l'année 2020.

NOTIFIÉ ET PUBLIÉ DANS LE DÉLAI LÉGAL,

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE - 5 NOV. 2020

LE MAIRE

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,
D. SPAGNOU.

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/11/2020

Application agréée E-Ingalix.com